

**SAINT-CLAR de Lomagne VIDE-GRENIER-PARTICULIERS**  
**DIMANCHE 21 mai 2017 de 9h à 18h**

NOM : ..... PRENOM .....

ADRESSE : .....

MAIL : .....

Téléphone : / / / / /

COPIE : Carte d'identité,  
ou Permis de Conduire.....

**Tarifs (2€ le mètre linéaire)** : .....(nombre mètres)  
Location de tables (1€ la table) :..... Attention, nombre limité et tables nominatives !

Je soussigné(e).....demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour le 21 mai 2017 (de 09h à 18h).Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer. **Je joins la photocopie recto verso de ma carte d'identité ou de mon permis de conduire, la déclaration sur l'honneur ainsi que le paiement de ma réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public**

**A RETOURNER ACCOMPAGNE DU PAIEMENT**  
**AVANT LE VENDREDI 12 MAI 2017 A L'ADRESSE SUIVANTE :**

Mairie de Saint-Clar Place de la Mairie 32380 SAINT-CLAR  
Tel : 05 62 66 40 45 Fax 05 62 66 32 17 Mail [animationsaintclar@laposte.net](mailto:animationsaintclar@laposte.net)

Fait à ..... Le : .....

Signature +Mention « Lu et Approuvé »

**DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER**

Je soussigné(e) ..... certifie sur l'honneur que je n'ai pas participé à **deux** vide greniers entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 21 mai 2017.

Fait à ..... le ..... 2017

Signature

**Règlement 2017 (particuliers)**

**ARTICLE 1 :** le Vide-Grenier est organisé par la Mairie de Saint-Clar.

**ARTICLE 2 :** Cette manifestation, destinée à promouvoir la vente et l'échange dans les domaines indiqués à l'article 3, est ouverte à tous.

**ARTICLE 3 :** Pourront faire l'objet d'une vente au déballage dans les domaines indiqués ci-après : **exclusivement des objets personnels et usagés** (vaisselles, petit mobilier, mobilier divers, vêtements, outils, livres)

**ARTICLE 4 :** Le « Vide-Grenier » est organisé le Dimanche 21 mai 2017 ouvert au public de 09h00 à 18h00 place de la mairie, place de l'église, place de la république, rue castet Vieilh, rue Gambetta, rue du 14 Juillet, rue du 08 mai et rue Cames

**ARTICLE 5 :** Chaque exposant doit s'acquitter d'une participation (voir tarifs)

**L'inscription n'est effective que si :**

➤ *le dossier est dûment rempli et signé (joindre photocopie d'une des pièces d'identité demandée)*

➤ *le règlement par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public est joint au dossier.*

➤ *la déclaration sur l'honneur sur laquelle vous certifiez ne pas avoir déjà fait 2 vide greniers depuis le début de l'année 2017 (code du commerce art L310-2 modifié par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 art -54) est remplie*

**ARTICLE 6 :** Chaque exposant aura un emplacement désigné par les organisateurs présents sur le site de 06h30 à 09h00. Il ne sera pas possible de changer de place. Dans tous les cas, l'exposant est tenu de respecter son engagement et ne peut en aucun cas demander le remboursement de sa place.

**ARTICLE 7 :** Les exposants ne devront pas stationner leurs véhicules sur les lieux du Vide-Grenier (rue castet Vieilh, rue Gambetta, place de la mairie, place de l'église, place de la république, rue du 14 Juillet, rue du 08 mai et rue Cames)

**ARTICLE 8 :** Chaque exposant s'engage à nettoyer son emplacement avant son départ et à enlever ses débris (des sacs poubelles seront fournis à cette fin).

**ARTICLE 9 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les contributions publiques, douanes et polices diverses. Il en est de même en cas de mensonge, tricherie ou falsification des dits exposants. Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, perte, détérioration, etc. Les objets et documents exposés demeureront sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, y compris par cas fortuit ou de force majeure comme feu, accident, attentat...

**ARTICLE 10 :** Par la signature, l'exposant accepte le présent règlement.

Fait à .....Le  
Signature (Mention « Lu et Approuvé »)